



Département du Haut-Rhin

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
11

Conseillers absents :
8

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 05 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du premier octobre deux mil dix-huit.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Jean-Pierre KOHLER, Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Messieurs Freddy GILCK, Jean-Marc HALLER, Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Monsieur Franck SCHUBERT, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Aline BALLY, Stéphanie BOBENRIETH, Valérie BOEGLIN (**procuration donnée à Madame Sylvette GODIER**), Laurence HALLER (**procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre KOHLER**), Cindy HELL (**procuration donnée à Madame Michèle JAEGER**), Messieurs Claude SCHOEFFEL, Jean-Jacques SITTER, conseillers municipaux.

Absent : Monsieur Michaël LAMY, conseiller municipal.

Présents : 11

Pouvoirs: 3

Votants : 14

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
 2. Rapport Maire/Adjoint
 3. Restructuration de la mairie et des ateliers municipaux : financement – réalisation d'un emprunt bancaire
 4. Vente de parcelles communales :
 - a. Echange de terrain communal (Messieurs Etienne et François VALENTIN au profit de Monsieur Raphaël VALENTIN)
 - b. Vente d'une parcelle communale (Commune/Monsieur Raphaël VALENTIN)
 - c. Vente de parcelles communales (Commune/Monsieur Claude SCHOEFFEL)
 5. Mutations au sein de la société de chasse Saint-Nicolas (lot n°1)
 6. Fixation des prix de vente de sapins de Noël pour 2018
 7. Trésorerie : extension de la régie de recettes « vente d'un ouvrage et photocopies » à la tarification de la vaisselle du foyer communal
 8. SPA de Mulhouse : reconduction du contrat fourrière pour la période 2019-2021
 9. CCVSA : rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable et d'élimination des déchets
- Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h07. Elle rappelle les procurations et excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc HOFFER est à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune

L'Enquête Publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est terminée depuis ce jour. Le commissaire enquêteur a réalisé sa dernière permanence aujourd'hui de 16h à 20h au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin. De ce fait, plus aucun courrier, mail ou remarque ne pourra être pris en compte. Le registre sera déposé la semaine prochaine à la Communauté de Communes pour permettre l'élaboration du rapport, vraisemblablement avant le 15 novembre prochain. Madame le Maire précise que beaucoup d'habitants se sont rendus à la permanence organisée à la mairie de Felling le mercredi 26 septembre.

A l'occasion de la commémoration du centenaire de l'Armistice de 1918, une cérémonie est organisée par le comité cantonal du Souvenir Français de Saint-Amarin à la Nécropole de Moosch le dimanche 11 novembre à partir de 18h. Tous les membres du Conseil Municipal sont invités à y participer. Au vu de l'organisation conséquente, le déroulé ainsi que le compte-rendu de la dernière réunion préparatoire seront envoyés par voie électronique à tous les conseillers municipaux. Concernant la cérémonie propre à la commune, une réunion aura lieu lundi 08 octobre avec Monsieur Robert KOEHL, Président de la section locale de l'Union des Anciens Combattants afin de préciser les derniers points d'organisation. Madame le Maire rappelle que la cérémonie aura lieu le 11 novembre à partir de 10 h 30. Les invitations seront prochainement envoyées par le secrétariat de la mairie.

Un comité de pilotage s'est réuni suite à une invitation de Monsieur le Préfet, le vendredi 28 septembre à la mairie de Thann, concernant la mobilité dans la Vallée. La problématique de la RN66 a notamment été évoquée. Le problème de sécurité en cas de blocage de l'axe reste un point stratégique. Chaque commune doit donc proposer des circuits secondaires afin de fluidifier la circulation routière. Plusieurs questions restent encore en suspens (revêtement adapté au trafic, comment et par qui est lancé le plan d'alerte ?). Une nouvelle réunion du Comité Technique a lieu le vendredi 12 octobre afin de valider le cahier des charges du Plan de Gestion du Trafic.

D'autres problématiques ont été soulevées :

- ✚ La coordination des feux dite « onde verte » doit être revue pour éviter les blocages à Thann particulièrement ;
- ✚ La présence du feu au passage à niveau n°22 (qui traverse la voirie à Thann, après la gare de Thann centre) sera supprimé à titre expérimental ;
- ✚ Les pincements mis en place actuellement aux différents carrefours (réduction de la voirie à une seule voie) sont aussi remis en question. Monsieur le Préfet demandera des précisions sur le sujet à l'Inspecteur Général des Routes.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, demande si le rond-point prévu au niveau du Super U de Bistchwiller-lès-Thann sera finalement réalisé. Madame le Maire lui indique que les travaux seront réalisés mais qu'ils portent également sur la présence du ruisseau « le Kerlenbach » qui longe la voirie. Les deux sens de circulation devront être conservés conformément au Plan de Prévention des Risques Technologiques. Le coût prévisionnel se monte à 4 millions d'euros ; ce montant fait débat au sein des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Président de la CCVSA a convoqué exceptionnellement le conseil communautaire le 1^{er} octobre dernier concernant le dossier VELCOREX. Monsieur Schmitt, dirigeant de l'entreprise, souhaite développer une nouvelle filière avec la mise en place d'un crédit-bail de 10 ans à hauteur de 2 millions d'euros auprès de la Banque Postale avec le relais de la société Capital Initiative Rachats Temporaires Actifs (RTA).

En lien avec la ville de Saint-Amarin, la CCVSA avaient apporté garantie à l'entreprise lors d'une séance le 13 septembre dernier sous la forme d'une promesse de rachat du site Velcorex pour deux millions d'euros en cas de défaut de paiement. Les récentes études juridiques ont néanmoins démontré un déséquilibre entre les risques pris par la CCVSA et les bénéfices obtenus par les autres parties. De nouvelles conditions de garanties ont donc été approuvées par le conseil communautaire.

Le Comité du CPI du Chauvelin s'est réuni le jeudi 04 octobre. Suite à la démission de Monsieur Raymond NICKLER en tant que Président du CPI, l'intérim était assuré par Monsieur Jean-Jacques KARCHER, actuel Vice-Président. Suite à la décision du Comité, Monsieur KARCHER a été élu Président ; Monsieur Jean-Pierre KOHLER a quant à lui été élu Vice-Président. Madame le Maire le remercie de son implication qui permettra d'avoir un bon suivi de l'activité du CPI.

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine

Un point est fait sur les dernières formations suivies par le personnel technique. Il est rappelé que ces habilitations sont indispensables pour la réalisation de certains travaux spécifiques (électricité, travail en hauteur, transport de marchandises).

Les derniers travaux d'entretien effectués par l'équipe technique sont les suivants :

- Installation d'un panneau interdisant le stationnement des poids lourds, route de Bussang, en face des locaux de la DIREst ;
- Installation de distributeurs de sacs pour les déjections canines rue du Sée et Place de l'Eglise ;
- Réfection des bancs communaux ;
- Remise à niveau des bas-côtés sur différents sites de la voirie ;
- Démarrage des travaux de rénovation au cimetière communal (partie espace cinéraire). La pose du sédum sera réalisée à partir du 08 octobre.

Plusieurs travaux sont à venir :

- Un désherbage approfondi au cimetière sera effectué en prévision des fêtes de la Toussaint. Afin de seconder les services techniques, un contrat ponctuel a été passé avec l'antenne d'AGIR de Saint-Amarin pour une durée de deux semaines minimum.
- Le mât supportant le drapeau tricolore sera prochainement installé au niveau du Monument aux Morts. Le macadam bordant le monument sera refait et un nouveau fleurissement sera également réalisé. Monsieur KOHLER et Madame GODIER, Adjoint, se sont rendus auprès de l'entreprise SCHNEIDER, chargée de la nouvelle plaque du Monument aux Morts. Un projet d'impression sera prochainement présenté avant de réaliser le gravage.

Concernant la construction des nouveaux ateliers techniques, les travaux avancent conformément au planning prévisionnel. Les fondations des supports de structures ont été posées ainsi que les longrines. Le sol intérieur et les tuyaux d'évacuation des eaux usées sont également posés. La partie arrière servant pour le stockage des matières dangereuses est en cours de préparation. Le montage de la structure bois débutera vraisemblablement au mois de novembre.

Madame JAEGER, conseillère municipale, signale que le panneau STOP installé rue du Sée n'est pas respecté. Un panneau « Cédez le passage » serait plus approprié. Monsieur KOHLER indique qu'il fera le nécessaire.

Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme

Forêt : A ce jour, 4 171m3 de bois ont été vendus pour une recette de 262 396.27 euros. Les bucherons interviennent actuellement sur la parcelle 7 et une entreprise intervient à la Lauch.

La prochaine sortie forêt aura lieu le samedi 03 novembre (rendez-vous donné à 9h à la mairie). Un

mail sera envoyé à tous les conseillers municipaux.

Monsieur BRUNN informe que l'ONF souhaite que l'Etat Prévisionnel des Coupes, normalement approuvé par le Conseil Municipal en février, soit désormais validé au mois de décembre prochain. Monsieur Didier GINOT en charge des travaux forestiers de la commune tiendra les élus informés sur le sujet.

Chasse : face aux dégâts conséquents dus aux sangliers, le lieutenant de louveterie a donné son accord pour l'installation d'un mirador au niveau du Sée parcelle 42, section 7. Il sera installé à partir du 08 octobre afin d'effectuer des tirs de nuit.

Une nouvelle clôture sera posée rue du Sée en commun entre les agriculteurs et les chasseurs.

Urbanisme :

-3 déclarations préalables ont été reçues. Elles portent sur :

- La fermeture et la couverture d'une terrasse en date du 11 septembre 2018 ;
- L'agrandissement d'un chalet en date du 25 septembre 2018 ;
- La construction d'une piscine en date du 27 septembre 2018.

-Un permis de construire portant sur une station de lavage a été réceptionné le 07 septembre.

-4 déclarations d'intention d'aliéner ont été enregistrées concernant :

- La parcelle 24, section 18 en date du 12 septembre 2018 ;
- La parcelle 208, section 1 en date du 21 septembre 2018 ;
- La parcelle 151, section 3 en date du 24 septembre 2018 ;
- La parcelle 95, section 11 en date du 02 octobre 2018.

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

Monsieur GILCK signale que l'un des lampadaires LED rue du Treh dégage une intensité lumineuse trop forte. Monsieur BRUNN indique qu'il s'agit d'une mauvaise orientation du luminaire et que le nécessaire sera fait dans les 15 jours.

Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Services à la Population

Concernant les derniers évènements :

- La salle des fêtes a été inaugurée à Ranspach le samedi 08 septembre ;
- L'AEL a tenu une assemblée générale le 12 septembre afin d'élire un nouveau comité directeur. Monsieur Julien ROYER a été élu Président et Madame Marie GRUNENWALD, Vice-Présidente ;
- L'Association des Peintres a également tenu une assemblée générale en date du 13 septembre. L'association exposera au CAP de Saint-Amarin le week-end du 20 et 21 octobre ;
- Le Lach Owa organisé par le comité de jumelage le 15 septembre s'est très bien déroulé ;
- L'association du Téléthon a tenu une réunion le 24 septembre dernier afin de préparer la manifestation « Exposition de voitures anciennes avec baptême » avec l'appui de L'Association de Véhicules Automobiles Alsaciens le 21 octobre prochain. Des animations musicales et de la petite restauration sont prévues ; l'AEL participera également à l'évènement.

Les prochains évènements :

- Il est rappelé que la prochaine sortie des aînés a lieu au Hartmannswillerkopf le 07 octobre. Les participants sont attendus à 8h30 sur la place de l'Eglise pour un départ à 9h de Felling. 140 personnes sont inscrites ;
- Le Rallye Trompes des Vosges donnera un concert à l'Eglise le 20 octobre à 20h ;
- Une journée de collecte au profit de la Banque Alimentaire aura lieu le samedi 1^{er} décembre prochain.

**N° 3. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE ET DES ATELIERS MUNICIPAUX : FINANCEMENT –
REALISATION D'UN EMPRUNT BANCAIRE**

Par délibération du 13 avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé les différents marchés de travaux portant sur la restructuration de la mairie et des ateliers municipaux. Madame le Maire détaille le plan de financement aux membres présents.

Après notifications des subventions, la réalisation d'un emprunt bancaire s'avère nécessaire afin de financer une partie des travaux.

A ce jour, deux emprunts sont en cours :

Banque	Taux	Dernière échéance	Capital restant (investissement)	Intérêts (fonctionnement)	TOTAL
Crédit Mutuel (2006)	3.9% (90 000 €)	05/09/2019	7 763.63 €	190.17 €	7 953.80 €
Crédit Mutuel (2011)	3.05% (520 000 €)	30/04/2025	265 817.89 €	33 403.34 €	299 221.23 €
			273 581.52 €	33 593.51 €	307 175.03 €

Plusieurs offres bancaires ont été réceptionnées par la commune dont les taux sont compris entre 1.39 et 2%.

Après exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget général primitif 2018,

Considérant que par sa délibération du 13 avril 2018, le Conseil Municipal de Fellingring a attribué les marchés de travaux portant sur la restructuration de la mairie et des ateliers municipaux,

Vu la réception des différentes propositions de financement,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

-VALIDE le plan de financement portant sur la restructuration de la mairie et des ateliers municipaux ;

-ACCEPTE l'offre du Crédit Mutuel, caisse de la Haute-Thur selon les conditions suivantes :

Montant : 600 000 euros ;

Durée : 20 ans ;

Taux fixe: 1.39%

Remboursement : échéance trimestrielle constante, 80 périodes au total.

-AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document y afférent, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales de prêt ;

-S'ENGAGE à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

DELIB N°2018/57

N° 4-A. VENTES DE PARCELLES COMMUNALES : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNAL (MESSIEURS ETIENNE ET FRANÇOIS VALENTIN AU PROFIT DE MONSIEUR RAPHAËL VALENTIN)

Un plan détaillé est distribué à chaque conseiller afin d'apporter les explications correspondantes.

Après exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Commission Environnement et Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE l'échange des parcelles suivantes :

- ✚ Parcelle 36 section 13, propriété de Messieurs Etienne VALENTIN, domicilié 80 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING et François VALENTIN, domicilié 81 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING ;
- ✚ Une partie de la parcelle 33 section 15, propriété de la commune de Fellingering représentée par Annick LUTENBACHER, Maire.

-PRECISE qu'il s'agit d'une surface de 28.32 ares ;

-AJOUTE que la parcelle deviendra par la suite la propriété de Monsieur Raphaël VALENTIN, domicilié au Batschinamatten, 68470 FELLERING ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/58

N° 4-B. VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE (COMMUNE/MONSIEUR RAPHAËL VALENTIN)

Après exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Commission Environnement et Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle communale 33 section 15 au profit de Monsieur Raphaël VALENTIN, domicilié au Batschinamatten, 68470 FELLERING ;

-PRECISE qu'il s'agit d'une surface de 92.43 ares ;

-FIXE le prix de vente à 30 euros l'are, soit un total de 2 772.90 euros ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document y afférent.

DELIB N°2018/59

N° 4-C. VENTE DE PARCELLES COMMUNALES (COMMUNE/MONSIEUR CLAUDE SCHOEFFEL)

Après exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de la Commission Environnement et Urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE la vente des parcelles communales suivantes :

- ✚ Parcelle 55 section 15 d'une surface de 21.80 ares ;
- ✚ Une partie de la parcelle 33 section 15 d'une surface de 33 ares ;

-PRECISE que ces ventes réalisées sont au profit de Monsieur Claude SCHOEFFEL, domicilié 84 chemin du Rammersbach, 68470 FELLERING ;

-FIXE les prix de vente suivants :

- ✚ Parcelle 55 section 15 : 30 euros l'are soit un total de 654 euros ;
- ✚ Partie de la parcelle 33 section 15 : 30 euros l'are soit un total de 990 euros ;

-AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document y afférent.

N° 5. MUTATIONS AU SEIN DE LA SOCIETE DE CHASSE SAINT NICOLAS (LOT N°1)

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 02 juin 2018 de la société de chasse Saint-Nicolas, lot intercommunal n°1,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACTE les mutations suivantes au sein de la société de chasse Saint-Nicolas :

- ✚ Démission de Monsieur Michael FORSTNER
- ✚ Admission de Monsieur Daniel SCHATZMANN

N° 6. FIXATION DES PRIX DE VENTE DES SAPINS DE NOEL POUR 2018
--

Après consultation, l'entreprise PAYSAGE MURA CLAUDE a fait parvenir les tarifs suivants pour des sapins Nordmann :

ESSENCE	PRIX UNITAIRE
Sapin Nordmann 100-125 cm	15.00 €
Sapin Nordmann 125-150 cm	16.00 €
Sapin Nordmann 150-175 cm	19.00 €
Sapin Nordmann 175-200 cm	24.00 €
Sapin Nordmann 200-250 cm	30.00 €
Sapin Nordmann 250-300 cm	39.00 €

A noter qu'une nouvelle taille de sapin (250 – 300 cm) est proposée cette année. Les autres tarifs sont identiques à ceux fixés par le Conseil Municipal par délibération du 06 octobre 2017.

Il est également précisé que les sapins seront à récupérer le mercredi 12 décembre de 8h à 12h puis de 13h à 16h dans la cour de la mairie. Le talon réponse est à retourner au secrétariat de la mairie avant le vendredi 09 novembre accompagné du paiement (chèque à l'ordre du receveur municipal). Les bons seront disponibles à partir du 10 octobre prochain.

Sur proposition de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-RETIENT les propositions de prix de l'entreprise PAYSAGE MURA CLAUDE, Fellingering ;

-FIXE le prix de vente 2018 des sapins de Noël aux particuliers comme suit :

ESSENCE	PRIX UNITAIRE
Sapin Nordmann 100-125 cm	15.00 €
Sapin Nordmann 125-150 cm	16.00 €
Sapin Nordmann 150-175 cm	19.00 €
Sapin Nordmann 175-200 cm	24.00 €
Sapin Nordmann 200-250 cm	30.00 €
Sapin Nordmann 250-300 cm	39.00 €

DELIB N°2018/61

N° 7. TRESORERIE : EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES « VENTE D'UN OUVRAGE ET PHOTOCOPIES » A LA TARIFICATION DE LA VAISSELLE DU FOYER COMMUNAL

Lors de la séance du 11 janvier dernier, le Conseil Municipal a fixé une nouvelle grille tarifaire en cas de casse de la vaisselle disponible au foyer communal (entre 0.20 et 5 euros).

Actuellement, lors de mise à disposition gratuite du foyer communal aux associations et en cas de casse de vaisselle, la commune ne peut pas émettre de facture. De ce fait, il est proposé d'inscrire ces recettes au sein d'une régie. Monsieur KERNALEGUEN, Trésorier de Saint-Amarin, conseille de procéder à l'extension de l'actuelle régie « livres et photocopies ».

Après exposé de Madame le Maire,

Considérant que la commune met à disposition gratuitement le foyer communal aux associations locales,

Vu l'avis conforme de Monsieur KERNALEGUEN, Trésorier de Saint-Amarin en date du 27 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE** l'extension de la régie de recettes pour la vente d'un ouvrage sur Felling et de photocopies aux recettes en cas de casse de la vaisselle communale ;
- PRECISE** que cette extension concerne uniquement la vaisselle cassée par les associations locales bénéficiant de la mise à disposition gratuite du foyer communal ;
- AJOUTE** qu'un décompte de la vaisselle facturée sera établi et contresigné par le/la responsable de l'association concernée ;
- INDIQUE** que le montant maximal de l'encaisse est fixé à 925 euros ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'arrêté correspondant ainsi que tout acte y afférent. La régie sera effective dès l'établissement de cet arrêté.

DELIB N°2018/62

N°8. SPA DE MULHOUSE : RECONDUCTION DU CONTRAT FOURRIERE POUR LA PERIODE 2019-2021

La commune de Felling dispose d'un contrat fourrière avec la SPA de Mulhouse, reconduit début 2016 pour trois années. Le contrat actuel arrivant à échéance, un nouveau contrat est proposé pour la période 2019-2021.

Madame le Maire rappelle que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation [...]. Elle détaille les statistiques concernant la mise en fourrière entre 2016 et 2018.

Le contrat de la SPA de Mulhouse a de ce fait pour objet de permettre à la commune (sur demande du Maire) de pouvoir placer les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation capturés sur son territoire à la fourrière de la SPA de Mulhouse.

Actuellement, le prix est de 0.75 euros par an et par habitant. Pour le nouveau contrat, la SPA de Mulhouse propose une augmentation de 1 centime par an et par habitant.

Après exposé de Madame le Maire,

Vu l'article L211-22 du Code Rural et de la pêche maritime,

Vu le précédent contrat de fourrière avec la SPA de Mulhouse pour la période 2016-2019,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés:

- VALIDE** la reconduction du contrat fourrière avec la SPA de Mulhouse pour la période 2019-2021 ;
- NOTE** l'augmentation proposée par la SPA de Mulhouse à savoir une augmentation de 1 centime par an et par habitant contre 0.75 euros actuellement ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer le présent contrat ainsi que tout document y afférent.



N° 9. CCVSA : RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET D'ELIMINATION DES DECHETS

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Conseil communautaire du 13 septembre 2018,

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés:

-**APPROUVE** les rapports annuels 2017 de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin suivants :

-  Prix et qualité du service public d'eau potable ;
-  Prix et qualité du service public d'assainissement ;

N° 10. DIVERS ET COMMUNICATION

- a. Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, demande si c'est possible d'installer une benne « cartons » supplémentaire au niveau de la zone haute.

- b. Suite à plusieurs incivilités, les services de la Communauté de Communes ont proposé aux Maires d'établir un arrêté interdisant les dépôts de verre avant 8h le matin, après 20h, les week-end et jours fériés. Il s'agit d'un arrêté propre à chaque commune. Après échanges, il en ressort qu'aucune plainte n'a été recensée dans la commune. Madame le Maire informe donc les membres du Conseil Municipal qu'elle n'établira pas d'arrêté en ce sens et qu'elle en appelle au civisme des habitants.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h45.